



## **J'ai demande au syndic de l'immeuble d'afficher une signalisation d'interdiction de fumer dans la cage d'escalier**

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 novembre 2008

---

Bonjour

J'ai demande au syndic de l'immeuble d'afficher une signalisation d'interdiction de fumer dans la cage d'escalier mais personne ne respecte la loi. Que puis je faire d'autre ? merci

### Réponse :

Si vous êtes copropriétaire, vous devez demander au conseil syndical de veiller à ce que l'affichage réglementaire soit respecté. En cas de refus de leur part, vous pourrez demander au juge (tribunal d'instance) de contraindre le conseil syndical à exécuter ses obligations.

Si vous êtes locataire, vous devez, par courrier recommandé, aviser votre logeur de votre décision de faire appliquer la loi, y compris par une décision de justice. Cette démarche devrait suffire.

Dans les 2 cas, vous pouvez aussi [déposer une plainte](#) entre les mains du procureur de la République, mais cette action est souvent longue et n'aboutit pas toujours.

N'hésitez pas à demander l'aide de DNF si vous hésitez sur le choix de votre démarche